



Mairie de St-Quentin-Fallavier

Conseil Municipal du 19 janvier 2015

SOUS-PREFECTURE
22 JAN. 2015
LA TOUR-DU-PIN

MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE (Texte proposé par le SEDI)

Dans le cadre du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui sera examinée au Sénat dans les jours qui viennent, l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux semble sérieusement envisagée.

Le SEDI est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : contrôle des concessions, électricité et gaz, travaux sur le réseau de distribution d'électricité, organisation de nouvelles distributions publiques de gaz, éclairage public, actions d'économies d'énergie, SIG, urbanisme et réseaux, achats groupés d'électricité et de gaz, bornes de charge, etc.

Le réseau de distribution d'électricité se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier du syndicat, dont les travaux réguliers complètent, et parfois remplacent, ceux du concessionnaire (ERDF). Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue.

Sans contester la nécessité de supprimer les doublons et réduire le « mille-feuilles territorial », il faut souligner que le SEDI regroupe la quasi-totalité des communes du département et associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaires, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale.

Le transfert de la compétence aux départements risque de fragiliser cette solidarité entre territoires. On pourrait même craindre à terme une remise en cause de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité.

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier :

- **Affirme son attachement à l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz par le SEDI, Syndicat d'Energies du Département de l'Isère**
- **S'oppose à un dessaisissement de ces compétences auprès des communes et de leurs groupements en faveur des Conseils généraux, considérant qu'il créerait un déséquilibre territorial contraire à l'intérêt général**

A l'unanimité et une abstention (C.Sadin).

A St-Quentin-Fallavier, le 20 janvier 2015.

Le Maire,

Michel BACCONNIER

